

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A111-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A111

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2015 - Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHÉ Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CALAFAT Roxane – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – TRAINAR Nadia – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Budget Supplémentaire 2015 – Budget annexe du Service Public
d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'adopter le Budget supplémentaire 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui a pour objet la reprise des résultats de l'exercice 2014 et l'ajustement des prévisions 2015.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2014_A236 du 11 décembre 2014, la Communauté du Pays d'Aix a adopté le Budget Primitif 2015 du budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Il est proposé aujourd'hui d'approuver le projet de budget supplémentaire 2015 qui a pour objet la reprise des résultats. En effet, le vote du Compte administratif 2014 laisse apparaître un excédent de la section d'exploitation de 58 222,90 €.

Le présent budget supplémentaire permet :

- ★ de reprendre le résultat de la section d'exploitation ;
- ★ d'affecter ce résultat au financement de dépenses supplémentaires.

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT BS 2015
011	6063	Fournitures d'entretien de petits équipements	4 722,90
011	628	Remboursement au budget général	20 000,00
012	633	Impôts et taxes sur rémunérations	800,00
012	6410	Rémunération du personnel	30 000,00
012	6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	18 800,00
65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			79 322,90
002	002	Résultat 2014	58 222,90
013	64198	Part ouvrière chèques déjeuner	6 800,00
70	7062	Redevances	14 300,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			79 322,90

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11 ;

VU la délibération n° 2014_A236 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 portant adoption du Budget Primitif 2015 du SPANC ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), tel qu'il est présenté ci-dessus.

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2015 - Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	81
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUL. 2015